

Chaque candidat a la possibilité de choisir son centre d'examens ; ça sera soit son établissement d'origine ou bien un centre le plus proche de son domicile. La décision finale du choix du centre sera à la charge du comité de suivi des inscriptions qui tranchera en toute transparence et en toute responsabilité. Chaque étudiant sera avisé du lieu de son centre d'examens définitif par le biais de sa convocation.